

Arras, le 24 avril 2020

Approvisionnement des Hauts-de-France en masques et autres équipements de protection individuels (EPI) Création d'une cellule zonale

Dans le prolongement des orientations définies par le Président de la République lors de son allocution du 13 avril dernier, la préfecture de zone a structuré une démarche partenariale, autour d'une cellule zonale, qu'elle anime en lien avec les préfectures de département.

Cette cellule a pour mission d'organiser, suivre et accompagner l'ensemble des capacités de production régionales en masques et, à terme, en autres équipements de protection individuels (EPI).

Composée d'agents de l'État, du conseil régional et de la chambre de commerce et d'industrie (CCI), la cellule zonale a en charge quatre grandes fonctions :

- assurer le suivi des reportings départementaux,
- structurer l'offre locale « industrielle »,
- référencer les têtes de réseaux d'offre d'équipements,
- référencer les professionnels des plateformes d'achat.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, souhaite relayer largement l'existence et les missions de cette cellule qui permettra de renforcer l'organisation et la structuration des besoins dans le domaine de l'approvisionnement en masques et autres équipements de protection.

Il rappelle par ailleurs la mise en place d'une plateforme régionale <https://entraide.hautsdefrance.cci.fr/> commune à l'Etat, à la région Hauts-de-France et à la Chambre de commerce et d'industrie Hauts-de-France. Elle répertorie les initiatives de production de masques « grand public ».